

Le Havre, le 23/06/2022

*Service des phares et balises
Subdivision des phares et balises de Cherbourg
Pôle de Granville*

Nos réf. :DIRM/SPB/CH/2022-005

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jean-Philippe HESRY

Tél. : 02 33 23 45 60

Courriel : cherbourg.pb.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DÉCISION PROVISOIRE N° 2022-50-0002

relative à la modification à titre d'essai du balisage des abords de l'île de Chausey

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

Vu le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
Considérant la demande déposée par le Service Phares et Balises DIRM MEMN le 20 mai 2022 ;
Considérant l'avis favorable de l'experte nautique en date du 24 mai 2022 ;
Considérant l'avis favorable de la commission nautique locale en date du 8/06/2022 ;
Considérant la consultation de la DGAMPA ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'acter la **création** à titre d'essai :

- de la bouée de nom de baptême « Nord Est Chausey » (ESM).

D'acter la **modification** à titre d'essai :

- de la bouée de nom de baptême « Le Founet » (ESM).
- de la bouée de nom de baptême « La Catheue» (ESM).
- de la bouée de nom de baptême « Les Ardentes» (ESM).
- de la bouée de nom de baptême « L'Anvers » (ESM).

D'acter la **suppression** à titre d'essai :

- du feu du Pignon de nom de baptême « Le Pignon» (ESM).
- de la tourelle de nom de baptême « La Canulette» (ESM).

Article 2 – Statut :

De créer comme établissement de signalisation maritime (ESM), l'aide à la navigation maritime mentionnée à l'article 1.

Article 3 – Caractéristiques du balisage :

De statuer à titre d'essai la création, la modification et la suppression des caractéristiques de balisage détaillées en annexe.

Article 4 – Exécution :

Le chef de la subdivision phares et balises de Cherbourg est chargé de l'exécution de la présente décision provisoire. Il informe en particulier le service hydrographique et océanographique de la marine de la création, des modifications, des suppressions administratives et/ou techniques de ces aides à la navigation maritime au vu de la diffusion réglementaire de l'information nautique.

Préalablement à la réalisation à titre définitif, cette phase d'expérimentation est prévue sur **un an**, avec un recueil de l'avis des autorités prévu à la moitié de la période d'essai.

Article 5 : Date de prise d'effet

La présente décision provisoire prend effet, pour chacun de ses éléments, à la date de réalisation de l'opération, confirmée par l'information nautique correspondante.

Pour le directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord,
par délégation

Sophie
SANQUER
sophie.sanquer

Signature numérique
de Sophie SANQUER
sophie.sanquer
Date : 2022.06.23
17:48:03 +02'00'

Destinataires :

- DIRMer MEMNor – M. le chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg
- Shom – Département information et ouvrages nautiques ;
- DGAMPA/SMC2 – Secrétariat de la grande commission nautique ;
- Président de la grande commission nautique;
- Cerema – Directeur de la direction technique eau, mer et fleuve (DtecEMF,DT/TSMF).

ANNEXE : CARACTÉRISTIQUES DU BALISAGE

Nom de baptême	N° Identification	Position	Marque	Marque de jour	Couleur feu	Rythme feu	Portée feu	Commentaire	Statut
Nord Est Chausey	À définir	48°55,434' N 1°45,331' W	Cardinale Nord	Noir	Blanc (W)	VQ	8MN	Création ANM	ESM
Le Fouquet	5001003	48°53,179' N 1°42,426' W	Cardinale Est	Noir	Blanc (W)	Q(3).10s	8MN	Augmentation portée ANM	ESM
La Catheue	5001072	48°57,693' N 1°42,181' W	Cardinale Sud	Noir	Blanc (W)	Q(6)+LFI.15s	6MN	Augmentation portée ANM	ESM
Les Ardentes	5001068	48°57,743' N 1°51,732' W	Cardinale Est	Noir	Blanc (W)	Q(3).10s	8MN	Augmentation portée ANM	ESM
L'Anvers	501024	48°53,900' N 1°41,096' W	Cardinale Ouest	Noir	Blanc (W)	Q(9).15s	2MN	Activation ANM	ESM
Le Pignon	5001002	-	-	-	-	-	-	Suppression	ESM
La Canuette	5001025	-	-	-	-	-	-	Suppression	ESM